RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 16478
Numéro SIREN : 402 802 367
Nom ou dénomination : MSZ EURL

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2019 sous le numéro de dépôt 56497



1908799202

DATE DEPOT : 15/05/2019

NUMERO DE DEPOT : 2019R056497

N° GESTION : 2008B16478

N° SIREN : 402802367

DENOMINATION : MSZ EURL

ADRESSE : 41 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

DATE ACTE : 25/01/2019

TYPE ACTE : Décision(s) de l'associé unique

M.S.Z. EURL
Société à Responsabilité Limitée au capital de 76.000 Euros
Siège Social : 41 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 402 802 367
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JANVIER 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix neuf,

Le 25 janvier

A onze heures, au siège social.

Monsieur Marc SZULEWICZ, demeurant 21 rue du Docteur Blanche, 75016 Paris, propriétaire de la totalité des 7.600 parts sociales de 10 Euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société, et donc associé unique de la Société, prend les décisions suivantes relatives à la liquidation de la Société :

PREMIERE DECISION

Après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation, l'associé unique décide d'approuver le rapport du liquidateur, l'ensemble des opérations de la liquidation et les comptes définitifs de liquidation qui viennent de lui être présentés par le liquidateur.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique constate que les comptes définitifs de liquidation font ressortir un résultat négatif de 3.720 € et un mali de liquidation égal à 1.126.721 € et qu'en conséquence, aucun remboursement des parts sociales ne pourra être effectué.

L'associé unique décide d'imputer à due concurrence le solde négatif de la liquidation sur le compte courant d'associé ouvert à son nom dans les livres de la société, et de prendre en charge le passif résiduel éventuel.

TROISIEME DECISION

L'associé unique en conséquence de l'adoption des résolutions précédentes constate que les opérations de liquidation de la société sont terminées et prononce la clôture de ladite liquidation à compter de ce jour.

L'associé unique constate, en conséquence que la personnalité morale de la société, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DECISION

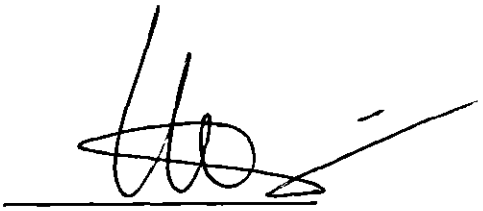
L'associé unique décharge le liquidateur de son mandat, et lui donne quitus de l'exécution de sa mission.

CINQUIEME DECISION – POUVOIRS

L'associé unique confère tous pouvoirs au liquidateur à l'effet d'effectuer ou de faire effectuer toutes les formalités requises par les décisions adoptées ce jour.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Monsieur Marc SZULEWICZ tant en sa qualité d'associée unique qu'en sa qualité de liquidateur.



Monsieur Marc SZULEWICZ



1908799201

DATE DEPOT : 15/05/2019

NUMERO DE DEPOT : 2019R056497

N° GESTION : 2008B16478

N° SIREN : 402802367

DENOMINATION : MSZ EURL

ADRESSE : 41 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS

DATE ACTE : 25/01/2019

TYPE ACTE : Rapport du liquidateur

2008B16478. RP: 25.01.19 -
DB: ——— : DH -
CB: 31.12.18 -

M.S.Z. EURL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 76.000 Euros
Siège Social : 41 Boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 402 802 367

RAPPORT DU LIQUIDATEUR EN VUE DE LA DECISION DE CLOTURE DE LIQUIDATION EN DATE DU 25 JANVIER 2019

Le présent rapport porte sur l'exécution du mandat du liquidateur et sur la décision à prendre par l'associé unique à l'effet de prononcer la clôture de la liquidation de la société.

Par décisions de l'associé unique du 31 décembre 2018, il a été décidé la dissolution anticipée de la société.

Les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2018 font ressortir un solde négatif de 3.720 €. Par ailleurs il est précisé que la société n'a effectué aucune opération depuis le 31 décembre 2018 jusqu'à la date de ce jour.

En conséquence le compte de liquidation établi reflète la situation active et passive de la société à la date du 31 décembre 2018 et de vos décisions.

Ce compte de liquidation faisant apparaître un mali de liquidation égal à 1.126.721 €, aucun remboursement des parts sociales ne sera effectué et aucune attribution réalisée.

Le liquidateur propose l'imputation de ce solde négatif à due concurrence sur le compte courant de l'associé ouvert à son nom dans les livres de la société, et la prise en charge par ce dernier de tout passif résiduel éventuel.

Nous invitons l'associé unique à statuer sur le quitus à donner au liquidateur et à constater la clôture de la liquidation de la Société.

Monsieur Marc SZULEWICZ

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
SERVICE DU R C S

15 MAI 2019

R56497 .

N° DE DEPOT :